

Alain Milon, sénateur UMP, favorable au mariage pour tous, à la PMA et à la GPA

7 février 2013 à 12:46



Dans la manifestation pour le mariage pour tous, à Paris, le 27 janvier. (AFP/Kenzo Tribouillard)

Interview Ce gaulliste avait proposé en 2010, de régulariser la gestation pour autrui. Il est aussi favorable à l'autorisation de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes et à l'ouverture du mariage pour les couples homosexuels.

Recueilli par **Laure Equy**



«Ventres à louer», «marchandisation du corps», «ventres en état futur d'achèvement», etc. La question de la gestation pour autrui (GPA) a électrisé les débats à l'Assemblée, en pleine bataille d'usure sur le mariage pour tous. Alors que les députés UMP ont profité de la circulaire Taubira facilitant la délivrance de la nationalité française aux enfants nés de GPA, pour dénoncer une «reconnaissance implicite» de cette pratique, un sénateur UMP, **Alain Milon**, avait suggéré dès 2010 de régulariser la GPA. Une initiative qui

semble aujourd'hui totalement à rebours de la position de l'UMP, et même du gouvernement qui dément toute intention de légaliser la GPA.

Sa proposition de loi signée par une vingtaine de sénateurs de droite et du centre proposait *«d'inscrire la gestation pour autrui dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation. Elle deviendrait un instrument supplémentaire au service de la lutte contre l'infertilité, sans que soit reconnu pour autant un "droit à l'enfant"»*. Entretien.

Vous avez déposé en janvier 2010 une proposition de loi pour régulariser la gestation pour autrui. Quel était le sens de votre démarche ?

Nous avons travaillé, avec Michèle André (PS) et Henri de Richemont (UMP), à un rapport sur la GPA. C'était à l'époque de l'affaire des parents Sylvie et Dominique Mennesson (un couple qui avait eu recours à une mère porteuse californienne, ndlr). Au sein de notre groupe de travail, les discussions ont été très sereines mais lorsque nous avons présenté notre rapport à la commission des Lois et à la commission des Affaires sociales du Sénat, les débats ont été beaucoup plus chauds. Nous avons quand même réussi à dégager une faible majorité pour un encadrement de la GPA. Puis avec Michèle André, nous avons présenté, chacun de notre côté, une proposition de loi autorisant la GPA pour les couples dont la femme avait des problèmes d'utérus. Nous avons exclu les couples d'hommes car nous savions à l'avance que ce point ne passerait pas. Ces textes n'ont jamais été discutés.

Votre métier de médecin explique-t-il en partie votre position pro-GPA?

J'y suis en effet favorable pour une raison scientifique. Une femme qui n'a pas d'ovule peut avoir un enfant, grâce à la procréation médicalement assistée (PMA). Mais une femme ayant un problème d'utérus n'y aurait pas droit puisque la GPA est interdite. Il faut remédier à cette inégalité.

Que dites-vous à ceux qui rappellent le principe d'«indisponibilité du corps humain» et s'inquiètent d'une «marchandisation du corps»?

Je suis tout à fait opposé à la marchandisation du corps. C'est pourquoi, je proposais que la GPA soit un don, que la démarche soit encadrée par un juge. Je souhaite aussi que les frais de grossesse, d'accouchement et les suites de couche soient pris en charge par la Sécurité sociale. Avec le groupe de travail, nous avons évalué entre 100 et 400 les «besoins» nationaux de GPA par an et avons estimé qu'entre 200 et 300 femmes se déclaraient prêtes à être donneuses.

Pourquoi, selon vous, le sujet déclenche-t-il une telle crispation aujourd'hui?

La crispation vient essentiellement de l'Assemblée nationale. Elle s'explique aussi par le fait que l'on parle aujourd'hui de GPA pour des couples d'hommes. La question de l'adoption par

les couples homosexuels fait l'objet du même blocage pour les opposants au projet de loi. Mais arrêtons de fantasmer sur des situations dans lesquelles l'enfant se porte très bien.

Certains adversaires de l'adoption par les homosexuels mais aussi de la PMA pour les couples de femmes et de la GPA dénoncent un «droit à l'enfant». Est-ce une dérive?

Dans ce cas, allons au bout de la logique et arrêtons complètement la PMA mais aussi l'IVG et la pilule puisque cela permet à une femme de choisir le moment où elle souhaite concevoir un enfant! Et quand bien même, ce «droit à l'enfant» n'empêche pas l'amour de l'enfant ni le souci de son éducation.

Êtes-vous aussi favorable à la GPA pour les couples d'hommes?

Oui aussi. Au Sénat, je suis peut-être seul sur cette position mais je ne me suis jamais senti isolé. Ma position n'entraîne aucun déchaînement de la part de mes collègues, on en parle sereinement. Je suis un gaulliste: libéral sur l'économie mais social en matière de société.

De Gaulle aurait approuvé la GPA alors?!

Oui, exactement!

Voterez-vous le projet de loi sur le mariage pour tous lorsqu'il sera débattu au Sénat?

Oui, car le mariage est un acte civil depuis la Révolution. Pourquoi ne pas accorder aux couples homosexuels cette reconnaissance de deux personnes qui veulent vivre ensemble? Et je dirai à la Garde des Sceaux que je regrette que l'on n'évoque pas la PMA et la GPA au moment où l'on parle de la reconnaissance totale de ces couples. J'avais voté, à titre personnel, un amendement lors de la révision des lois de bioéthique autorisant la PMA aux couples de femmes.